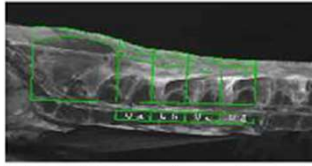


- SITES DE MESURES -

- CLASSEMENT AVEC L'IMAGE MEATER -

Décision de la Commission
du 11 Juin 2013
n° 2013/282/UE



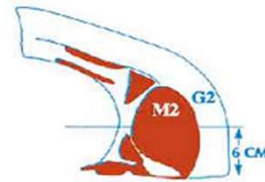
- G3** : Epaisseur minimale du gras (y compris la couenne) couvrant le muscle gluteus medius.
- G4** : Epaisseur moyenne du gras (y compris la couenne) couvrant les quatre vertèbres lombaires.
- M3** : Epaisseur minimale de muscle entre l'extrémité antérieure du muscle gluteus medius et la partie dorsale du canal médullaire.
- M4** : Epaisseur moyenne de muscle couvrant les quatre vertèbres lombaires.

Equation TMP en vigueur :

$$60,12 - 0,487 G3 - 0,133 G4 + 0,111 M3 + 0,036 M4$$

- CLASSEMENT AVEC LE CGM -

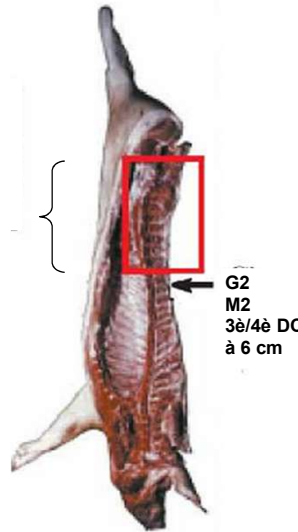
Décision de la Commission
du 28 Juillet 2008
n° 2008/677 CE



- G2** : Epaisseur de gras latéral à 6 cm de la fente entre la 3è/4è dernière côte.
- M2** : Epaisseur de muscle obtenue au même site que G2. Ces mesures sont obtenues parallèlement à la fente

Equation TMP en vigueur :

$$62,19 - 0,729 G2 + 0,144 M2$$



- CLASSES DE POIDS -

GAMME DE POIDS		
Gamme basse		82 à 86,9 kg
Cœur Gamme		87 à 99 kg
Gamme haute		99,1 à 105 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LEGERS		
P1	P2	P3
de 45 à 69,9 kg	de 70 à 77,9 kg	de 78 à 81,9 kg
PORCS HORS GAMME DE POIDS - LOURDS		
P4	P5	
de 105,1 à 110 kg	de 110,1 à 120 kg	

Le porc hors gamme lourd de plus de 120 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

PORCS PIFS ET VERRASSONS		
P6	P7	P8
de 45 à 74,9 kg	de 75 à 88 kg	de 88,1 à 98 kg

Le porc pif ou verrasson de plus de 98 kg est minoré de 7% de son poids de carcasse.

TYPE			
M	Mâle	C	Coche
F	Femelle	V	Verrat
S	Pif - Verrasson	P	Porcelet

- PORC FRANCAIS - QUALITE TRACABILITE -

Porcs qualifiables : Porcs d'un lot, hors pif et verrasson, P1, saisie totale et observations pièces majeures.

Porcs qualifiés : Porcs qualifiables ayant satisfait aux conditions d'ajournement et de lisibilité d'indicatif de marquage.

Lisibilité : Carcasse dont l'indicatif de marquage a été jugé "lisible" et "non tardif" selon l'échelle de notation Uniporc qui compte 3 notes :

GRILLE DE NOTATION DE LA QUALITE DU TATOUAGE		Note de Lisibilité	PLUS VALUE QUALITE	
1. E22ABC	Lisible	A	% Lisibles > 95%	= (% Lisibles x 2cts) / 100
2. E22ABC	Moyennement lisible (problème d'encrage)		% Lisibles < 95%	= ((% Lisibles x 2cts) + (% Illisibles - 5%) x -5cts) / 100
3. E2 ABC	Difficilement lisible			
4. E2 / P	Illisible			
5.	Sans tatouage	C (SM)		

Site du tatouage : Afin de permettre une lecture facile du tatouage, il est demandé de marquer les porcs derrière l'épaule.

Ajeunement : Le poids moyen de 30 estomacs doit être inférieur ou égal à 1,4 kg.

BE : Correctement rédigé, site d'engraissement impérativement mentionné.

Présentation Communautaire des carcasses :

- Sans panne, sans rognon, sans hampe, (sans PRH)
- Equation de correction pour les porcs en OBS (avec PRH) :
- Poids estimé sans PRH = arrondi de (1,392 + 0,964 x poids avec PRH) à 0,1 près

- VENTILATION ET PENALITES DES CODES D'OBSERVATION -

PIECES MINEURES	
45	Fressures
46	Divers
50	1 Pied arrière
51	1 Pied de devant
52	1 Demi-épaule
53	1 Jarret arrière
54	1 Jarret avant
55	2 Pieds arrières
56	2 Pieds de devant
57	2 Demi-épaules
58	2 Jarrets arrières
59	2 Jarrets avant
64	1 Hachage, bout de plat de côte
69	2 Hachages, bout de plat de côte
70	1 Parage échine
71	XXXXXX (échine, épaules, TGS)
72	1 Partie d'épaule
73	2 Parages échine
74	Parage queue
75	2 Parties d'épaule
76	Couenne

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR	
47	Accident d'abattage
48	Infiltration Hémorragique (avec/sans fracture)
49	Souillures / Process abattoir

00	RAS
01	Tête

PIECES NOBLES			
02	1 Demi-carcasse avec tête	2	Pointes (pointe longue ou filet)
03	1 Demi-carcasse sans tête	1	Echine
04	1 Quart avant avec épaule	1	Partie d'échine
05	1 Quart avant sans épaule	2	Echines
06	2 Quarts avant avec épaule	2	Parties d'échine
07	2 Quarts avant sans épaule	1	Epaule
08	1 Quart arrière	1	Palette
09	2 Quarts arrières	1	Hanche pointe
10	1 Jambon + pied	2	Epaules
11	1 Jambon sans pied	2	Palettes
12	1 Grasset	2	Hanches pointes
13	1 Partie de jambon	1	Coffre
14	1 Hanche	1	Partie de coffre
15	2 Jambons + pieds	2	Coffres
16	2 Jambons sans pieds	2	Parties de coffre
17	2 Grassets	1	Jambonneau arrière
18	2 Parties de jambon	2	Jambonneaux arrières
19	2 Hanches	1	Poitrine
20	1 Rein de porc	1	Partie de poitrine
21	1 Longe	1	Creux de poitrine sans couenne
22	1 Partie de longe	1	Creux de poitrine avec couenne
23	1 Pointe (pointe longue ou filet)	2	Poitrines
24		2	Parties de poitrine
25	2 Reins de porc	2	Creux de poitrine sans couenne
26	2 Longes	2	Creux de poitrine avec couenne
27	2 Parties de longe		

MORTS - EUTHANASIES - SAISIES TOTALES	
86	Saisie totale non éviscérée
87	
88	
89	Mort (annoncé transportabilité)
90	Mort (porc chétif -85 kg vif)
91	
92	Saisie sur pied par les services vétérinaires
93	Euthanasie déchargement (transportabilité)
94	Euthanasie déchargement (essoufflement)
95	Euthanasie déchargement (fracture)
96	Mort (accident de transport)
97	Mort transport
98	Mort porcherie
99	Saisie totale

SAISIE EN RESPONSABILITE PARTAGEE	
77	Viande saigneuse
78	Viande cadavérique
79	Abattage d'urgence en agonie
80	Viande congestive ou congestionnée
81	Etat préagonique
82	Viande surmenée
83	M.E.D.
84	A responsabilité partagée

85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)
----	--

BASES DE CALCUL SUR LE BORDEREAU

Pesée sans tête - Paiement sur P1 avec plus value de +0.10€/kg	Responsabilité partagée - 50% moyenne du lot
Paiement sur Poids 1 ou moyenne du lot	Paiement sur P2 et -0.18€ / kg restants
Paiement sur P2 sans moins value sur les kg restants	Saisie à la charge de l'éleveur - intégration dans le SPE